

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne

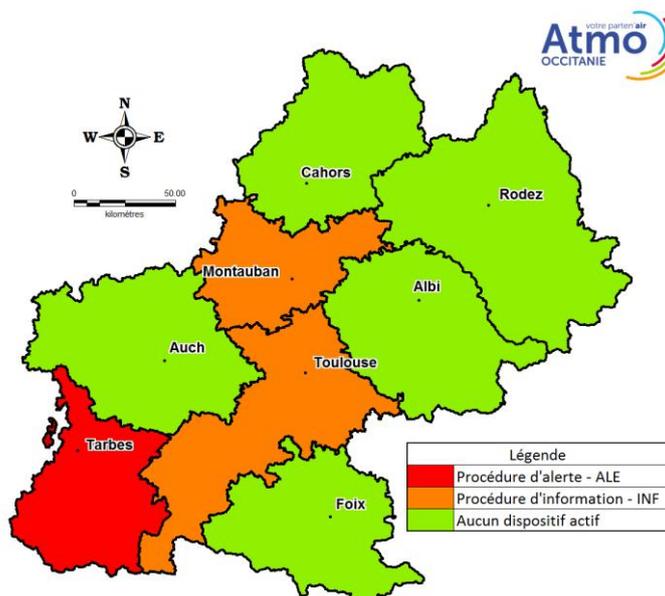
### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 07/01/2017 à 17h00

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est prévu par Atmo Occitanie pour la **journée du dimanche 8 janvier 2017** sur les départements de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public pour la journée du dimanche 8 janvier 2017.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public pour cette journée de dimanche 8 janvier 2017.



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Les niveaux de particules en suspension dans l'air ont progressivement augmenté depuis vendredi sur une partie du territoire sous l'effet des émissions de polluants dans l'air et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants. Cette élévation des concentrations a entraîné un dépassement du seuil réglementaire d'information et de recommandation pour les départements de la Haute Garonne et du Tarn-et-Garonne pour la journée du 7 janvier.

Les modèles de prévision météorologique et de pollution atmosphérique indiquent que la situation ne va pas s'améliorer dimanche 8 janvier. Ainsi, les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne sont placés en vigilance avec une prévision de dépassement du seuil d'information et de recommandation.

Cette procédure est valable pour la journée du 08/01/2017.

Renseignements Atmo Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 07/01/2017 à 17h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### Populations vulnérables :

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### Populations sensibles :

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Communiqué du 07/01/2017 à 17h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du département de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne.